

**MAIRIE DE VIGOULET AUZIL**  
**Place André Marty**  
**31320 VIGOULET AUZIL**

☎ 05.61.75.60.19 - 📠 05.62.19.11.87

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 22 février 2024**

\*\*\*\*\*

Le 22 février 2024 à 20h30 heures, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation régulière en date du 9 février 2024 sous la présidence de Jacques SEGERIC, Maire.

*Étaient présents : Catherine BAYOT, Gérard BOMSTAIN, Virginie BOUSQUET, Pierre ESPAGNO, Bertrand GODIN, Katy MISTOU, Stéphane RICCI, Jacques SEGERIC, Richard TISSEYRE*

*Étaient absents : Erika VALETTE-BERNARD, Xavier de BOISSEZON, (procuration à Stéphane RICCI), Marie COCHE, Bernard MARET, Christine PARISOT (procuration à Gérard BOMSTAIN), Pascale VIGNAUX (procuration à Catherine BAYOT)*

Secrétaire de séance : Stéphane RICCI

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2023**

**1/27 - Demande de subvention – Rénovation de la crèche intercommunale (annule et remplace)**

**2/27 – Emprunt**

**3/27 - Questions diverses**

## Approbation du PV du CM du 15 décembre 2023

Le PV du CM du 15 décembre 2023 est approuvé l'unanimité des membres présents lors de ce CM.

### 1/27 - Demande de subvention – Rénovation de la crèche intercommunale (annule et remplace)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a entrepris depuis 2020 une réhabilitation du Centre culturel et de la crèche intercommunale. Ce projet comprend la rénovation énergétique, à travers notamment la mise en place d'un système de géothermie pour le centre culturel qui doit également pouvoir bénéficier à la crèche dont le système de chauffage est ancien. Ceci permettra d'atteindre l'objectif de réduction de 60% de la consommation d'énergie de l'ensemble du bâtiment. La mise aux normes de l'accessibilité PMR de l'ensemble du bâtiment, y compris de la crèche, doit également être effectuée, vu que le bâtiment n'est pas conforme aux normes d'accessibilité PMR et l'accès à la crèche intercommunale se fait notamment exclusivement par un escalier.

Afin d'estimer le coût global de l'opération, des devis ont été réalisés. Le coût total de l'opération relatif à la crèche intercommunale est estimé à 504 933.66 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette demande de subvention a déjà fait l'objet d'un vote du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 et que la présente délibération a pour objet de renouveler leur accord pour le coût total de l'opération réactualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2023-026 en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, **SOLLICITE** une aide financière la plus importante possible, notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### 2/27 - Emprunt

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées un prêt relais dit de « refinancement » suite à l'acquisition du site Pierre Fabre selon les modalités suivantes :

- Montant du prêt : 1 000 000 euros
- Durée du prêt : 24 mois
- Taux fixe : 3.87%
- Périodicité du paiement des intérêts : annuelle
- Frais de dossier : 0.10 % du montant financé
- Conditions :
  - o Remboursement du prêt par la vente du lotissement Canto-Vigoulet à réception des fonds ou la vente des parcelles du site acquis anciennement Pierre Fabre
  - o Vote de l'emprunt à hauteur de 1 million d'euros dans le budget primitif 2024

- Conclusion des contrats de réservation à hauteur de 6 lots par GGL TERRITOIRES au plus tard en août 2024 (lotissement Canto-Vigoulet, dit « lotissement l'Orée du Bois »)
- Levée de l'ensemble des conditions suspensives mentionnées dans la PUV signée avec GGL TERRITOIRES (lotissement Canto-Vigoulet, dit « lotissement l'Orée du Bois ») et confirmée par attestation du notaire ayant rédigé l'acte
- Accord de la commune aux conditions financières actualisées ; celles-ci pourront être modifiées si la mise en place du contrat n'intervient pas dans les délais contractuels
- Réception de la délibération exécutoire du Conseil municipal autorisant le prêt aux conditions tarifaires fixées par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées un prêt relais dit de « refinancement », suite à l'acquisition du site Pierre Fabre selon les modalités indiquées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

**S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au remboursement de ce financement.

### **3/27 - Questions diverses**

B. GODIN, conseiller municipal délégué au budget, présente aux conseillers présents les orientations budgétaires pour 2024.

G. BOMSTAIN fait part de son courroux vis-à-vis des traces de béton tombant régulièrement des camions toupies de passage et imprimant plusieurs chaussées de la commune.

C. BAYOT rappelle qu'est prévu un repas fromages pour les aînés le 6/3 à la mairie. Elle indique que le trou autour du pylône HT en face de l'école a été rebouché par un sous-traitant d'ENEDIS avec de la terre, et espère que cette réparation n'est que provisoire.

Le Président

Jacques SEGERIC

Le secrétaire

Stéphane RICCI